

## L'idée de cet assureur pour encore mieux protéger les motards



Pour Franck Allard, président et fondateur d' AMV, le casque et les gants ne suffisent pas pour bien protéger un motard. La dorsale doit être un réflexe - AMV



Franck Allard, le président d'AMV, a décidé de se mobiliser pour le port de la dorsale à moto. Sur le salon Paris Motorshow, il a offert 800 équipements haut de gamme pour que "la moto reste un plaisir".

Pour se protéger en cas d'accident, un automobiliste a la carrosserie de sa voiture, une ceinture de sécurité et un airbag. Sur un deux-roues (moto, scooter ou vélomoteur), la législation n'impose que le port d'un casque et d'une paire de gants. La protection de la colonne vertébrale est laissée à la libre appréciation du pilote. "Les risques sont énormes et les conséquences sont souvent catastrophiques", estime Franck Allard, président et fondateur d'AMV. "Le port d'une dorsale permet d'éviter de devenir paralysés et de se retrouver sur un fauteuil roulant pour le restant de ses jours. C'est inconcevable!".

A l'occasion du mondial de la moto, AMV a décidé de sensibiliser autant de motards que possible. Il a distribué gratuitement 800 protections de niveau 2 d'une valeur de 100 euros, l'une des plus efficaces en cas de choc. Mais aussi, l'assureur a décidé de verser à l' ICM (Institut du Cerveau et de la Moelle épinière) 10 euros à chaque contrat souscrit sur le salon. "Rouler à moto est un plaisir, mais il faut être conscient des risques et les éviter autant que possible, d'autant que les dommages qui touchent la colonne vertébrale sont irréversibles", explique le professeur Gérard Saillant, président de l'institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM).



[Visualiser l'article](#)



AMV

- Le Professeur Gérard Saillant, Président de l'ICM, Stéphane Paulus, président de Handi Free Riders, Luc Alphand (champion de ski, auto et moto), David Dumain, journaliste et ancien pilote moto, Franck Allard, président fondateur d' AMV et Kevin Simonato, vice président d'HFR, militant pour le port de la dorsale. L'action d'AMV ne se limite pas à cette opération. L'assureur a aussi décidé de soutenir l'association **Handi Free Riders** créée en 2014 par le pilote Stéphane Paulus avec Kevin Simonato. Tous deux sont devenus paraplégiques à la suite d'accidents de moto. Cette association organise des compétitions réservées aux pilotes handicapés. "Ces accidents sont une catastrophe, mais il faut retrouver le goût de vivre et celui de piloter", affirme Stéphane Paulus.

Pour Franck Allard, cette initiative fait partie des missions d'une compagnie d'assurance. "Nous ne sommes pas seulement là pour indemniser en cas d'accident, mais aussi pour prévenir les risques. Nous sommes des acteurs à part entière de la sécurité". Alors pourquoi ne pas obliger les motards qui s'assurent chez AMV à s'équiper d'une dorsale? "Je ne crois pas à la contrainte et surtout ce n'est pas notre rôle. Il faut seulement que petit à petit, les motards trouvent inconcevable de ne pas porter cet équipement", espère Franck Allard en rappelant qu'avant 1980 le port du casque n'était pas obligatoire en ville. "Aujourd'hui, il est impensable de rouler sans casque et mon souhait est que cela soit pareil pour la dorsale".

Kevin Simonato en est convaincu depuis toujours. Ne voulant pas laisser un ami piloter sans cette protection, cet ancien pompier lui a prêté la sienne avant d'enfourcher son engin pour faire quelques kilomètres afin de rentrer tranquillement chez lui. Il a été percuté par un camion qui a refusé une priorité, preuve que cela n'arrive pas que sur circuit, à très grande vitesse et seulement aux autres.